

Dossier de présentation



cyber
cantal
TÉLÉCENTRES

Mai 2017

Historique - Contexte

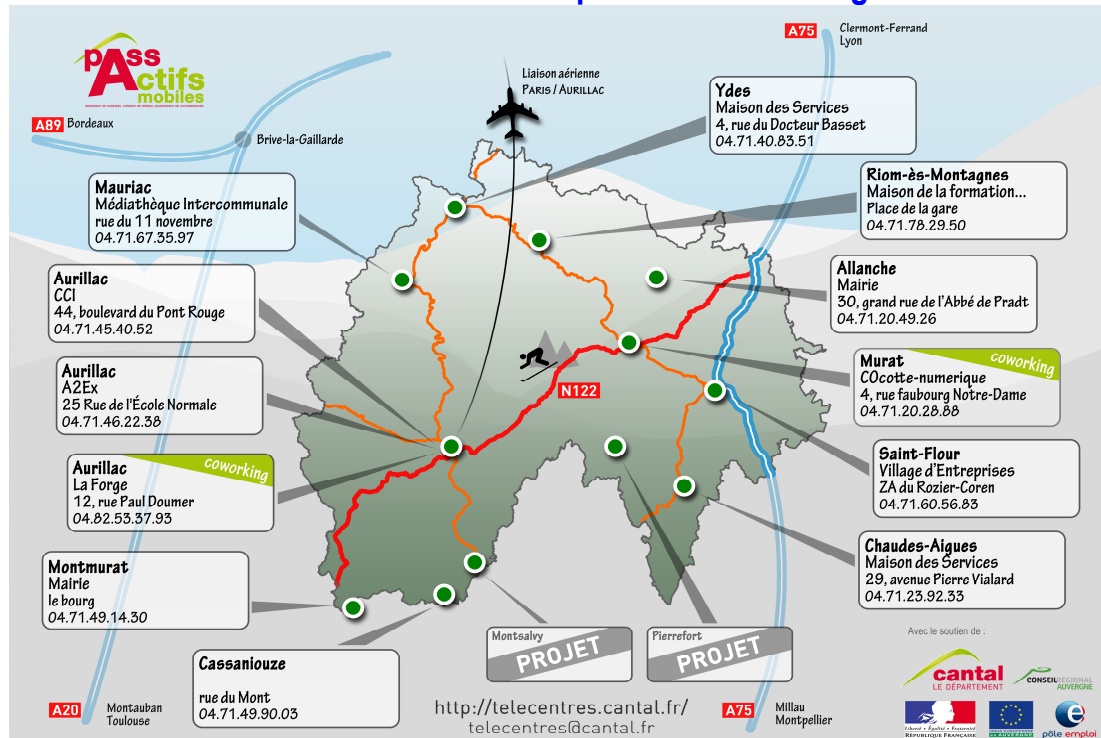
On estime en France que le télétravail concerne 12 % des salariés contre 20 à 35 % dans certains pays anglo-saxons ou scandinaves. Ce mode d'organisation du travail continue de se développer en raison des nombreux avantages qu'il présente : mieux être au travail, amélioration de la compétitivité, réduction des charges pour les entreprises et les salariés, diminution des coûts et temps de transports, développement durable... De plus, **le télétravail et les téléactivités représentent pour les départements ruraux une opportunité pour accueillir de nouveaux actifs ou fixer des actifs sur le territoire.** En ce sens, les télécentres et espaces de coworking constituent des structures d'accueil et d'accompagnement pour les créateurs d'entreprises. Ils offrent en effet aux jeunes créateurs d'entreprises des locaux peu onéreux, des équipements et un environnement de travail propices au démarrage d'une activité.

Pionnier dans le domaine de la promotion du télétravail, perçu comme **un élément d'attractivité du département**, un moyen de fixer des actifs et d'en attirer de nouveaux, le Conseil départemental du Cantal a répondu dès 2007 à un appel à projets de la DATAR « offre d'accueil qualifiée » avec l'objectif de développer un réseau de télécentres dans le département : c'est ainsi qu'est né **le programme CyberCantal Télécentres.**

Dans le cadre de ce programme, le Conseil départemental du Cantal a :

- Accompagné la création de 10 télécentres aménagés par des communes ou communautés de communes sur la période 2009-2012, celui d'Aurillac étant géré par la CCI ; deux autres espaces ont vu le jour depuis.
- mis en place un travail d'animation et de mise en réseau des animateurs et utilisateurs des télécentres,
- mis en place un programme de promotion du télétravail, d'accompagnement des télétravailleurs et travailleurs mobiles,
- développé une stratégie d'accueil d'actifs.

La carte des 12 télécentres et espaces de coworking du Cantal



Le dispositif « CyberCantal Télécentres » s'inscrit dans le cadre du programme départemental « CyberCantal » qui, mis en place dès 1998 afin d'accompagner l'appropriation des TIC, se décline depuis 2008 autour de plusieurs axes d'intervention : « CyberCantal Education », « CyberCantal Services » et « CyberCantal Télécentres », « CyberCantal Télémédecine » et « CyberCantal Wifi ».

Le réseau CyberCantal Télécentres

- **10 télécentres** situés dans des communes urbaines ou rurales, équipés de connections internet haut-débit, de bureaux individuels ou en open space, de matériel informatique, d'espaces collectifs (salles de réunion, de visioconférence, photocopie, espace de convivialité). Celui de Murat (« La Cocotte numérique ») proposant un espace de coworking et un fablab. Une offre de logements a parallèlement été développée par certaines communes ou communautés de communes. Deux autres télécentres sont en projet à Pierrefort et Montsalvy.
- **1 espace de coworking** à gestion privé créé fin 2014 à Aurillac par l'association La Forge.
- **1 télécentre** ouvert en octobre 2016 dans le bâtiment A2EX construit à Aurillac par le Département et mis à disposition de l'université d'Auvergne, doté de 5 bureaux privatifs, d'un open-space, de salles de réunion...
- **Des animateurs** identifiés dans les structures d'accueil et spécialement formés à la gestion des télécentres et à l'accompagnement des télétravailleurs. Une rencontre départementale des animateurs de télécentres est organisée chaque année.
- **Des formations proposées par le réseau et ses télécentres** : formation au télétravail indépendant, à la téléprospection, au référencement internet, au webmarketing, à la création d'entreprise...
- **Un forum national du télétravail, du coworking et des startups** organisé chaque année en octobre par « La Cocotte numérique » du pays de Murat.
- **Des actions de promotion du télétravail** : des réunions d'information sur le télétravail ont été organisées à destination du grand public, des entreprises ou des partenaires institutionnels. 48 agents du Conseil départemental pratiquent aujourd'hui le télétravail. La promotion du télétravail passe également par la participation à de nombreux salons de portée nationale (Ruralitic, Provemplot, salon international de l'agriculture...), un accompagnement des entreprises et structures souhaitant développer le télétravail.
- **Le Pass Actifs Mobiles** : ce club départemental des télétravailleurs et actifs mobiles a été mis en place en 2012. Il permet d'offrir à ses utilisateurs une panoplie de services : accès aux services des télécentres à tarifs préférentiels (gratuité pendant les six premiers mois d'adhésion), participation à des événements professionnels et webinars, référencement dans un annuaire départemental des télétravailleurs, domiciliation d'entreprise...
- **Un site internet** : le site internet telecentres.cantal.fr permet notamment d'adhérer au Pass Actifs Mobiles, d'accéder à un catalogue de formations, à un annuaire des télétravailleurs, aux informations du réseau... Il se double d'une communauté Facebook.
- **Un dispositif d'accompagnement des télétravailleurs** : appui à la recherche de logements, aides à la création d'entreprise, résidences d'entrepreneurs.

Les résultats obtenus : évaluation du dispositif

Le dispositif CyberCantal Télécentres a fait l'objet en 2014 d'une évaluation portant sur l'année 2013. Elle faisait apparaître les résultats suivants :

- Nombre de télécentres : 10
- Positions de travail : 58 (34 bureaux individuels, 24 open space).
- Fréquentation des télécentres : 214 utilisateurs (indépendants, salariés ou travailleurs mobiles).
- Nombre d'heures d'utilisation : 43 800.
- Taux moyen de remplissage : 35 %
- Nombre d'inscrits au Pass Actifs Mobile : 111
- Coût moyen annuel d'un poste de télétravail : 934 €.

Cette évaluation confirme que les télécentres contribuent au dynamisme économique et à l'attractivité des territoires qui les accueillent. Les télécentres permettent de fixer des actifs, d'attirer de nouveaux actifs salariés ou indépendants et contribuent au maintien des services de proximité en milieu rural. L'expérience montre qu'ils ont servi de « couveuses » à plusieurs entreprises du secteur du numérique qui, lorsqu'elles atteignent une certaine taille, quittent généralement les télécentres pour acquérir leurs propres locaux.

Convention avec Pôle Emploi : une expérience pilote en France

Le Conseil départemental et le Pôle Emploi Cantal ont signé fin 2013 une convention de partenariat visant à développer le télétravail salarié.

Il s'agit d'utiliser le télétravail pour :

- 1 - Offrir des débouchés supplémentaires aux demandeurs d'emplois cantaliens en leur proposant de travailler en télétravail pour des entreprises extérieures au département.
- 2 - Proposer aux personnes qui suivent leur conjoint dans le Cantal des solutions afin qu'elles gardent leur emploi salarié en l'exerçant à distance depuis le Cantal.
- 3 - Satisfaire des offres d'emploi que les employeurs cantaliens n'arrivent pas à pourvoir en faisant appel à des télétravailleurs extérieurs au département.

Pôle Emploi organise des réunions d'informations mensuelles pour sensibiliser les demandeurs d'emploi au télétravail. Une trentaine de contrats de travail ont été conclus depuis la mise en œuvre de cette convention de partenariat.

Le réseau des télécentres et le télétravail pour développer l'accueil d'actifs

Le Conseil départemental souhaite faire de son réseau de télécentres et du télétravail des éléments forts de l'attractivité du département. C'est pourquoi il développe une action de promotion du télétravail dans le cadre des **sessions d'accueil d'actifs** qu'il organise en partenariat avec les trois chambres consulaires, le Pôle Emploi et l'ARDTA (Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne). Ces sessions consistent à accueillir pendant trois jours des porteurs de projets pour leur faire découvrir des opportunités d'installation dans le département. Les porteurs de projets télétravailleurs (ou conjoints de porteurs de projet faisant le choix de s'installer dans le département) peuvent y rencontrer tous les acteurs susceptibles de les aider à réussir leur installation dans le Cantal (visites de télécentres, participation au forum du télétravail, du coworking et des start-ups du pays de Murat, découverte du dispositif d'accompagnement...).

La 23^e session d'accueil d'actifs aura lieu les 18, 19 et 20 octobre 2017 au pays de Salers.

Le projet A2EX sur le site de l'Université d'Auvergne

A2EX (Auvergne Alternance d'Excellence) est un projet retenu dans le cadre des « Investissements d'avenir » et porté par le PRES Clermont-Université (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) en relation avec les collectivités locales. Dans ce cadre, le Conseil départemental du Cantal a investi près de 2 millions d'euros dans l'aménagement d'un plateau technologique baptisé « Environnement de travail 3.0 » à Aurillac. Livré à l'université d'Auvergne en septembre 2016, ce nouveau bâtiment accueille un télécentre qui propose 5 bureaux individuels, un open space, une salle de réunion et de visioconférence.

Le projet A2EX vise à développer des formations en alternance ciblées sur les métiers d'avenir avec, sur le site universitaire d'Aurillac, une spécialisation sur les méthodes de travail et d'enseignement à distance (e-teaching, e-learning, e-working, e-management). Il s'agit de revendiquer une expertise nationale en matière de télétravail autour d'un plateau regroupant toutes les innovations relatives aux TIC, à destination des populations alternantes, qu'elle soient sous statut d'étudiant ou de travailleur et visant à préparer les acteurs et les décideurs autour de cette forme alternative de travail.

Contact : Fabien MIEDZIANOWSKI - Directeur Général Adjoint - Directeur du Pôle Attractivité et Développement du Territoire - Conseil départemental du Cantal - 28 avenue Gambetta - 15015 AURILLAC CEDEX - Tél. 04 71 46 20 26 - Mail : fmiedzianowski@cantal.fr

Portes ouvertes dans les télécentres et espaces de coworking du Cantal

PROGRAMME 2017

Télécentre du pays de Mauriac (Médiathèque, Rue du 11 novembre à Mauriac) : mardi 30 mai de 9 heures à 18 heures, visite guidée des locaux et services proposés par le télécentre, présentation du télétravail (mini exposition). A 10 heures, table-ronde sur l'emploi au pays de Mauriac organisée en partenariat avec l'association BGE sud-ouest : rencontre et échanges sur l'emploi et l'économie du pays de Mauriac, conseils sur la création d'entreprise, échanges sur le télétravail, présentation du projet de revitalisation du centre-bourg de Mauriac (sous réserve).

Télécentre A2EX (site de l'IUT d'Auvergne, 25 rue de l'Ecole Normale à Aurillac) : mardi 30 mai de 9 heures à 12 heures, visite des locaux (bureaux individuels, open space, salles de réunions) et services proposés par le télécentre, rencontre avec les télétravailleurs installés.

Espace de coworking La Forge (12 rue Paul Doumer à Aurillac) : portes ouvertes le mardi 30 mai.

- 14 heures – 15 heures : les objets connectés, une lubie de bricoleurs technologiques ou un enjeu économique d'avenir ? Que sont-ils, comment fonctionnent-ils, à quoi servent-ils concrètement ? Présentation par l'équipe du FabLab de La Forge suivie d'un temps d'échange. Ouvert à tous (compétences techniques non requises).
- 15h30 – 16 heures : présentation du matériel de prototypage disponible au FabLab de la Forge, qui dispose d'un large éventail de cartes, modules et capteurs qui permettent de prototyper tous types d'objets en tenant compte de leurs besoins et contraintes. Ouvert à tous.

Télécentre d'Ydes (Maison des Services, 4 rue du Docteur Basset à Ydes) : mercredi 31 mai de 9 heures à 17 heures, visite des bureaux, présentation du fonctionnement du télécentre, rencontre avec un télétravailleur du Conseil départemental du Cantal (le matin), café et collations.

Télécentre du pays Gentiane (Maison de la formation et du développement, Place de la gare à Riom-ès-Montagnes) : jeudi 1^{er} juin de 9 heures à 17 heures, présentation des locaux et du fonctionnement (horaires, tarification...), rencontre avec l'animateur du télécentre, présentation des services proposés par le télécentre (domiciliation d'entreprise, accompagnement de porteurs de projets, réception ou envoi de courrier...).

Télécentre de Cassaniouze (Le bourg) : samedi 3 juin de 10 heures à 12 heures, ouverture des locaux au public, visite des bureaux, présentation des formalités d'accès et services proposés par le télécentre (domiciliation...), collations.

Télécentre de Montmurat (Le bourg) : samedi 10 juin de 10 heures à 16 heures, présentation des locaux et équipements, du fonctionnement du télécentre et de ses formalités d'accès, proposition d'ateliers de savoirs partagés, présentation du nouveau site internet de la commune et de la médiathèque départementale du Cantal ; apéritif offert par la mairie.

La Cocotte Numérique Coworking (Maison des services ; 4 rue Faubourg Notre-Dame à Murat) **et Fablab** (2 rue Faubourg Notre-Dame à Murat).

* **Jeudi 15 juin** : portes ouvertes à la COcotte Numérique Coworking à destination des entreprises et des habitants.

- 18 h : accueil, visite des locaux.

- 18 h 30 : « COserie » sur le thème « Start'Up Chef #1 : que sont-ils devenus ? ». En octobre 2016, Hautes Terres Communauté organisait dans son espace de coworking « la COcotte Numérique » le premier « Start'Up Chef », concours à la création d'entreprise. Cet événement a rassemblé sur deux jours des porteurs de projets qui ont travaillé en équipes, des entrepreneurs locaux qui les ont coachés, et un jury qui a désigné à l'issue du week-end 2 projets lauréats : « La Mie Chamalou » (Maël et Charlotte) et « Rural Camp » (Bruno et Béryl). 8 mois après le concours, où en sont les projets ? L'occasion pour les participants de l'édition #1 de se revoir et poursuivre l'aventure. L'occasion aussi pour les habitants et autres entrepreneurs du territoire de découvrir la COcotte Numérique, son programme en faveur de l'entrepreneuriat, et ses coworkers.

19 heures : verre de l'amitié.

Inscription recommandée auprès d'Angélique Viala au 04 71 20 22 62 ou contact@cocotte-numerique.fr

* **Vendredi 16 et samedi 17 juin** : portes ouvertes à la COcotte Numérique Fablab ; atelier tout public « De la modélisation à la création ».

- Vendredi 16 juin, le fablab propose deux formations sur la modélisation 2D et 3D (1^{ère} session de 13 heures à 15 heures, 2^e session de 15 h 30 à 17 h 30).

- Samedi 17 juin : pour poursuivre l'aventure et passer de l'idée à l'objet, le fablab propose deux formations centrées sur l'utilisation des machines (1^{ère} session de 10 heures à 12 h 30, 2^e session de 13 h 30 à 16 heures).

Possibilité de déjeuner ou goûter sur place. Inscription recommandée auprès de Kevin ou Anthony au 04 71 20 22 63 ou par mail fablab@cocotte-numerique.fr

Renseignements et informations complémentaires sur le site internet www.telecentres.cantal.fr